

D 121224-08

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 12 décembre 2024

Sur convocation en date du 5 décembre 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 12 décembre 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

MORAND Alexis

LACOMBE Annick

BLANC Jean Luc

BRUNET Myriam

CHEVILLARD Jean Luc

BURTIN Béatrice

JANODY Patrice

JACQUEMET Rodolphe

VINIERE Michel

LAUPRETRE Patrick

VEUILLET Philippe

BONHOURE Paola

THERMET Laure

MARION Isabelle

MOREAU DE SAINT MARTIN Claire

PERDRIX Catherine

BURDY Meryl

DAVID Magalie

TAPONARD Emmanuel

BELQAID Zahira

JOSSERAND Raphaël

Etaient excusés :

Kévin CHATARD a donné pouvoir à Annick LACOMBE

Jean-Louis BILLOUD a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET

Sandra MERLE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET

Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Emmanuel TAPONARD

Joséphine MAZUÉ a donné pouvoir à Myriam BRUNET

Etait absent :

Serge CHANEL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**ADMISSION EN NON VALEURS DE TITRES DE RECETTES EN RAISON DE
CREANCES ETEINTES POUR CLOTURE AVEC INSUFFISANCE D'ACTIF**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux finances et ressources humaines, tarifs des services publics, commerce, partenariat financier

Par courriel reçu le 9 octobre 2024, les services de la Trésorerie de Bourg en Bresse ont adressé à la Commune de Viriat une liste de 3 titres de recettes irrécouvrables pour le budget principal représentant un montant total de 5 094,66 € relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure. Il s'agit de créances éteintes compte tenu d'une insuffisance d'actifs sur des entreprises concernées.

Mme le Trésorier de Bourg en Bresse Municipal sollicite l'admission en non-valeur de ces titres

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- admettre en non-valeur une liste de 3 titres de recettes présentée par courriel reçu le 9 octobre 2024 et représentant une somme totale de 5 094,66 €
- noter que les titres seront mandatés au compte 6542
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

